

MODES DE REGLEMENT DES FRAIS DE SEJOUR

Les participants doivent régler leurs frais de séjour au plus tard au troisième jour de la session, au bureau d'accueil de l'Ecole.

Les modes de règlement, en euros, sont les suivants et feront l'objet d'un reçu de paiement :

- Carte bancaire (exceptée American Express)
- Chèque : à l'ordre du Régisseur de recettes de l'Ecole de Physique
- Espèces
- En ligne : en sélectionnant la référence de leur session sur le site https://redirect.univ-grenoble-alpes.fr/PAIEMENT HOUCHES (Si la référence n'apparaît pas, le paiement n'est pas encore possible).
- VAD (Vente A Distance) : téléphoner au 33(0)4.57.04.10.45 dans les deux semaines qui précèdent la session

Si vous souhaitez obtenir une facture :

 Bon de commande à Université Grenoble Alpes, avec le numéro de la session ou les dates, et le nom des personnes inscrites. Un Bon de commande peut regrouper plusieurs inscriptions, et doit être adressé à : houches-finances@univ-grenoble-alpes.fr.

ACCOMMODATION COST PAYMENT

Participants have to pay their accommodation cost by the third day of the session, at the school's reception.

The methods of payment, in euros, are as follows and will be the subject of a receipt of payment:

- Credit card on the school (except American Express)
- Cheque in euros payable to a French bank
- Cash
- Online: by selecting the reference of their session on the website https://redirect.univ-grenoble-alpes.fr/PAIEMENT_HOUCHES (If the reference of the session does not appear, one cannot pay yet)
- Credit card for distance selling: phone on 33(0)4.57.04.10.45 only two weeks before the session

If you need an invoice:

• Purchase Order to be addressed to **Université Grenoble Alpes**, with **session's number** or **dates** and **name of participants**. A Purchase Order can include **several registrations**; it should be sent to **houches-finances@univ-grenoble-alpes.fr**.









